



Québec, le 3 mars 2017

Monsieur Luc Blanchette
Ministre des Forêts de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Stratégie québécoise sur les aires protégées et planification forestière des aires protégées candidates

Monsieur le Ministre,

Il y a actuellement des consultations pour les PAFIOs dans la région 03. Le Conseil régional de l'environnement – Capitale nationale, s'est penchés sur les cartes proposées par le ministère pour l'exercice de consultation des UAF 023-51 et 023-52. Nous avons constaté que des travaux étaient planifiés dans 3 projets d'aires protégées proposés par la Conférence régionale des Élus de la région 03 (CRÉ03) avant sa dissolution et la Table régionale d'analyse de carences sur les aires protégées (Saguenay—Lac-Saint-Jean) (TRACA).

Toponyme et UAF Identifiant du projet d'aires protégées	UAF	Intervention forestière (PAFIO – consultation du 8 février au 5 mars 2017)
Lac Pikauba ZE-C060	023-52	Secteur du lac Pikauba, à l'ouest du lac Decoigne (autour du lac Fortier) : Coupe de régénération Portion la plus au nord du secteur de la rivière Pikauba : Préparation de terrain et reboisement
Lac et rivière aux Écorces ZE-C062a	023-51	Nord du lac Salvail ainsi que East et Nord du lac à la Culotte : Préparation de terrain et reboisement

Nos collègues des Conseils régionaux de l'environnement d'autres régions, notamment au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous ont informés de situations similaires à l'effet que, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) planifie des travaux de récolte forestière dans des territoires identifiés par les Tables régionales sur les aires protégées comme ayant un fort potentiel de conservation. Ces territoires ont été déterminés après plusieurs mois de concertation, dans chacune des régions concernées, avec comme objectif de faciliter l'atteinte des cibles gouvernementales en matière d'aires protégées. Les scénarios qui en ont découlé sont le fruit de consensus patiemment obtenus auprès d'acteurs de tous les milieux, incluant les entreprises forestières, les municipalités, les groupes environnementaux, etc.




Le Conseil régional de l'environnement – Capitale nationale, est préoccupé par cette situation et est d'avis que l'octroi de droits de récolte sur les territoires proposés risque d'hypothéquer fortement certains attributs de ceux-ci et, par le fait même, leur potentiel de conservation. Cette situation est d'autant plus déplorable que des représentants du Ministère ont participé activement aux travaux de ces tables, allant dans certains cas jusqu'à proposer eux-mêmes des territoires. De plus, le Ministère étant responsable de la planification forestière, il lui aurait été aisé de mettre en œuvre des mesures pour s'assurer d'éviter cette situation. Nous accordons une haute importance à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées et nous talonnerons le MFFP et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à ce sujet, car ils s'exposent à la critique tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas statué sur les projets.

Nous vous demandons donc de collaborer avec le MDDELCC afin de contribuer à l'atteinte des cibles de protection visées par la Convention internationale sur la biodiversité et les objectifs gouvernementaux en matière de conservation. En ce sens, il nous apparaît essentiel que vous interveniez auprès des directions régionales de votre ministère afin de vous assurer qu'aucune récolte ne soit effectuée, à court terme, dans des territoires issus de ces processus régionaux. Ceci permettra aux ministères concernés, particulièrement le MDDELCC, d'effectuer les démarches nécessaires pour faire avancer les différents dossiers. Il nous semble évident que si le gouvernement met trop de temps à prendre une décision pour ces projets d'aires protégées dans la région, et que chaque année, le MFFP permet la mise en œuvre d'opérations forestières dans ces projets, ils auront été altérés de façon importante. En effet, il n'est pas suffisant d'éviter autant que possible de planifier des interventions forestières au sein des zones à l'étude aux fins d'aires protégées; nous espérons un énoncé d'intention et un gel des opérations dans ces zones de projet et leur périphérie immédiate.

Espérant nous voir rassurés quant aux intentions ministérielles dans ces dossiers, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos plus sincères salutations.



Alexandre Turgeon
Directeur général – Conseil régional de l'environnement – Capitale nationale



Frédéric Lewis
Dir. Conservation et mise en valeur des écosystèmes

c.c. : David Heurtel, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques